

A2022/ 071

**ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
À MONSIEUR ALAIN BLANCHARD
POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions,

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) qui prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),

Vu la délibération n°178 en date du 10 décembre 2020 portant composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des vice-présidents du 9 juillet 2020, portant élection du Président et de M. Alain BLANCHARD en qualité de 2^{ème} Vice-président, en charge des finances et du développement économique et numérique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DELEGATION

Monsieur Alain BLANCHARD, 2^{ème} Vice-Président en charge des finances et du développement économique et numérique, est désigné pour présider la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Monsieur Alain BLANCHARD sera autorisé à signer tout document afférent à ladite Commission.

ARTICLE 2 : MODALITÉS EXÉCUTION DE LA DÉCISION

Le présent arrêté prendra effet après transmission au contrôle de légalité et publication au recueil des actes administratifs. Une ampliation sera adressée à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 20 JUL. 2022

Yannick MOREAU



Président
Les Sables d'Olonne Agglomération